

sivement vers le gouvernement par la majorité et la suppression de la discrimination raciale. Or, c'était précisément pour se libérer de telles contraintes que M. Smith voulait l'indépendance. L'impasse était donc complète et conduisit, en 1965, le régime Smith à déclarer unilatéralement et illégalement l'indépendance.

Les Britanniques devaient maintenant s'assurer en plus du reste, que la Rhodésie reprenne le chemin de la légalité; c'est ainsi qu'on l'expliquait lors de la Conférence du Commonwealth de 1966:

Une fois le régime illégal chassé du pouvoir, le gouverneur nommera un gouvernement légal qui veillera à constituer une administration largement représentative de la population et qui exercera son autorité sur la police et l'armée. La Grande-Bretagne négociera avec cette administration une constitution ordonnée à l'établissement du gouvernement par la majorité. A moins que la population rhodésienne dans son ensemble ne le souhaite explicitement, la Grande-Bretagne n'accordera pas à la Rhodésie son indépendance avant l'avènement du gouvernement par la majorité. Le règlement sera soumis à l'approbation du peuple rhodésien par les voies démocratiques appropriées.

Le régime rhodésien ayant repoussé les conclusions de nouvelles négociations entre MM. Wilson et Smith, la Grande-Bretagne respectait, en février 1967, son engagement envers le Commonwealth de retirer toutes ses propositions, même passées, de règlement constitutionnel et de ne pas présenter au Parlement de règlement qui entraînerait l'indépendance avant le règne de la majorité.

Le projet de règlement

De nouvelles négociations avaient pourtant lieu en 1968 et à nouveau en 1971. En novembre de cette année-là, sir Alec Douglas-Home et M. Ian Smith parvenaient à un accord. Sir Alec décrit celui-ci comme étant «juste et honorable». De nombreux chefs africains, rhodésiens et autres, le qualifie de «trahison». Ce mot est certainement excessif, mais les termes «juste et honorable» sont certes un euphémisme. En toute justice pour l'opinion africaine, nous devons apprécier les concessions britanniques d'aujourd'hui par rapport à celles de 1966.

1. L'indépendance interviendrait plusieurs dizaines d'années avant qu'on ait une chance de parvenir à imposer le règne de la majorité.
2. Aucune administration provisoire largement représentative de la population rhodésienne n'a été mise sur pied ou ne le serait dans l'avenir.
3. L'indépendance se ferait sur la base de la constitution illégale et raciste de 1969, qui fut entièrement conçue par le régime Smith.
4. M. Smith et les autres chefs du mouvement rebelle conserveraient le pouvoir

et les chefs de la résistance africaine seraient accusés de terrorisme et de sédition s'ils revenaient en Rhodésie.

5. L'accord n'offre aucune protection véritable contre l'adoption de lois rétrogrades: il n'oblige la plupart du temps M. Smith qu'à une déclaration publique de bonnes intentions. Celle-ci peut, à la rigueur, tempérer un moment la poursuite de politiques gouvernementales rétrogrades mais il serait stupide d'imaginer qu'elle lierait de quelque façon les gouvernements rhodésiens successifs pendant les 50 prochaines années alors que c'est le temps qu'il leur faut pour acquérir une réelle valeur.
6. On peut concevoir en théorie que, dans un avenir lointain, une majorité africaine se dessinera, mais, étant donné qu'il faut avoir un revenu donné pour obtenir le droit de vote, la majorité des Africains reste vouée à ne pas être représentée au Parlement.
7. Il est irréaliste d'escompter qu'aux termes de l'accord puisse se constituer dans un avenir prévisible une majorité africaine à l'assemblée législative. Dans l'analyse méticuleuse qu'elle faisait de l'accord pour le *Sunday Times*, madame Claire Palley en est arrivée à la conclusion que dans la meilleure des hypothèses, ceci ne pourrait se produire avant l'année 2035. Et encore, l'auteur supposait: le maintien du taux d'augmentation de la population européenne; l'application impartiale du règlement qui exige que tous ceux dont les noms figurent sur la liste électorale «privilegiée», parlent, lisent et comprennent l'anglais; un taux d'augmentation annuel de 50 pour cent des places réservées aux Africains dans les écoles secondaires pendant les cinq premières années et un taux annuel très élevé par la suite. Toutes ces hypothèses sont plus optimistes que réalistes. De plus, madame Palley a dû également supposer que tous les diplômés du cours secondaire gagnent au moins 600 livres annuellement, autre condition préalable à l'inscription sur la liste électorale «privilegiée». Ceci est parfaitement utopique. En 1968, les Africains qui œuvraient dans les secteurs du commerce, de la banque, de l'enseignement et de la santé gagnaient les meilleurs salaires et étaient les plus instruits. Leur salaire moyen était respectivement de 318, 310, 271 et 266 livres. La même année, le salaire moyen des Européens actifs s'élevait à 1418 livres.

On comprend vite qu'aucun député blanc n'ait rejeté l'accord. Ils ont conscience, tout comme les Africains politiquement

*Les Africains
attendent
l'an 2035*